

# À propos du centenaire de l'école de Follainville

Par M. R. PEULVAST

Mon propos n'est pas de vous présenter mon village sous ses multiples aspects historiques, agricole ou humain, il est de vous en révéler quelques traits de sa verte longévité.

Mais quel Mantais ne connaît Follainville ? Partie intégrante de la commune de Follainville-Dennemont, c'est un village de 364 habitants, bourg tranquille. Jadis pays de vignoble il s'enroule autour de son église, déborde sur un mamelon voisin, pousse une langue vers le plateau. Pays de sources, pays sans histoires, mais non pas sans passé, Follainville est fier de son origine mérovingienne. Jadis une population nombreuse se pressait autour de son église, vaste vaisseau bâti comme il se doit en moellon du pays, dur à souhait. D'admirables registres terriers nous révèlent qu'il y avait alors une majorité de petits propriétaires fonciers, vigneron de surcroît. Que de noms ils évoquent ! Ceux-là mêmes que le hasard des destinées funestes a inscrit sur le monument aux morts. Hélas, les vignes ont disparu, les fermes deviennent peu à peu résidences secondaires ; les vieux noms patronymiques s'éteignent, remplacés par de nouvelles souches familiales.

Mais bien en place, solides, les vieux bâtiments communaux symbolisent la continuité de la vie villageoise d'antan.

Massif, carré, ne s'imposant ni par une architecture remarquable, ni par une conception audacieuse, le bâtiment mairie-école porte allègrement ses 103 ans d'existence. C'est une centenaire en bonne santé, comme il se doit en un pays de bon climat, bien venté, salubre à souhait. À l'exemple de la famille française – fort bien représentée à Follainville – le bâtiment a fait souche : deux classes nouvelles s'égaient dans la cour.

Mais essayons de dresser un petit historique de notre école.

---

Cette communication, proposée sous ce format par le site *Mantes histoire*, fut présentée lors de la séance des Amis du Mantois du 11/06/1965, puis publiée sous cette référence :

PEULVAST (R.), *À propos du centenaire de l'école de Follainville*. Le Mantois 16 — 1965 : Bulletin de la Société « Les Amis du Mantois » (nouvelle série). Mantes-la-Jolie, Imprimerie Mantaise, 4<sup>e</sup> trim. 1965, p. 18-20.

Les documents les plus anciens concernant l'instruction que renferment les archives communales ne sont pas antérieurs à l'année 1788 où fut prise la délibération suivante dont je vous livre le savoureux préambule :

«L'an 1788, le 20 janvier, Dimanche Issue des Vespres et au son de la cloche, en la manière accoutumée et après l'annonce faite au Prône, de notre messe paroissiale, les anciens, nouveaux Marguilliers, Sindics et Principaux habitants de cette Paroisse assemblés au Banc de l'Œuvre, pour délibérer sur les moyens d'assurer les bienfaits que son Eminence, M<sup>gr</sup> le Cardinal de La Rochefoucault, Archevêque de Rouen, veut bien répandre et assurer en cette Paroisse sur la Répartition des Biens-Fonds des Célestins qu'il fait en faveur tant des Pauvres de cette commune que des honoraires d'un vicaire à perpétuité. Et comme la vacance de la place vicariale a été très longue, et les besoins de la Fabrique très urgents, depuis longtemps les Maisons vicariales et d'école de cette paroisse sont tombées dans une décadence, que la Maison d'École est tout à fait démolie... »

Il était décidé que la nouvelle construction d'une maison vicariale et d'école serait entreprise dans la partie septentrionale du cimetière, à l'angle du couchant, comme ne servant jamais à la sépulture, ce lieu ayant une surface utile de quatre perches.

Six années passent. Nous voilà en pleine Révolution. Feuilletons ensemble les archives communales.

«Ce aujourd'hui, cinq germinal de la deuxième année républicaine, Nous, Maire et Officiers Municipaux et Conseil Général de la Commune de Follainville, assemblés dans le Temple de la Raison, après avoir fait annoncer ladite assemblée au son du tambour, à l'effet de choisir un instituteur, la Matière mise en délibération, Oüi, l'agent national, le Citoyen Nicolas Legueux a réuni la totalité des suffrages et a été nommé à l'unanimité, instituteur de la Commune de Follainville, aux conditions que l'école ouvrira depuis huit heures du matin jusqu'à onze heures et la relevée depuis une heure jusqu'à quatre heures et qu'il lui sera accordé le traitement annoncé par le décret de la Convention Nationale du 29 frimaire dernier. Et ledit Citoyen Legueux a promis d'enseigner, à ses élèves à lire, écrire, et les règles de l'arithmétique, les quatre premières règles, la règle de Trois simple, double et inverse et autres et ne donnera congé que le quintidi toute la journée.»

Précisons que par la suite, le Citoyen Nicolas Legueux, instituteur de la commune, se prévalant du décret de la Convention Nationale du 4<sup>e</sup> jour de ventôse relatif au mode de paiement des instituteurs des petites écoles et à l'organisation des écoles primaires (article 2) et arguant d'un traitement annuel insuffisant de trois cents livres se voyait attribuer par délibération du Conseil municipal du 22 thermidor an II, un rappel de cent livres pour

l'année 1793 et de cent quatre livres sept sols huit deniers de janvier jusqu'au 15 germinal de l'an.

Pour les trente années qui suivent la Révolution, les archives communales ne renferment rien concernant l'instruction.

Il faut attendre jusqu'en 1824 pour relever une délibération du 12 mai relative à l'octroi d'une indemnité de logement de cent vingt francs au maître d'école pour l'année 1825.

En 1833, en application de la loi du 28 juin de la même année, le Conseil municipal délibérait pour arrêter la liste des enfants indigents devant recevoir l'instruction gratuite et en fixait le nombre à 11 et proposait le taux de la rétribution mensuelle à 0,50, 0,75, 1 F suivant l'âge.

Et le local scolaire? Il faut croire que l'ancienne maison d'école ne donnait plus satisfaction, car le 15 mai 1836, le Conseil municipal et les contribuables les plus imposés autorisèrent le Maire à acquérir à la dame Marie, veuve Denis Prevost, une maison devant servir d'école. L'acquisition et les réparations se montèrent à 3 000 F.

Ledit nouveau local ne devait pas être des meilleurs quant à l'état, car dix ans après son acquisition, dans sa séance du 5 avril 1846, le Conseil municipal de Follainville prend connaissance d'une lettre de M. le Sous-Préfet dans laquelle celui-ci fait connaître que suite à une visite faite en la maison commune, la construction d'une salle de classe est indispensable. Par ce moyen on agrandirait le local de l'instituteur en lui attribuant l'ancienne salle de mairie qui avait communauté avec son logement. Le devis présenté s'élevait à la somme de 1 138,75 F.

Les choses vont bon train. En 1859 - treize ans après - il fallut bien convenir que la salle de classe était bien insuffisante pour recevoir tous les enfants en âge de la fréquenter. Le 20 novembre, donc, le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Gibert, Maire (30 ans de fonction de maire), assisté, conformément à la loi du 18 juillet 1837 (article 42), des huit plus forts contribuables de la commune, délibérait qu'il était impossible en réparant le local existant d'y établir la classe dans les conditions de salubrité prescrites, et en décidait, par conséquent, la démolition ainsi que la reconstruction d'un nouveau bâtiment, après agrandissement par achat de bâtiments contigus.

L'ensemble de la dépense prévue se montait à 12 329,89 F, somme considérable pour la commune. Celle-ci ne possédant qu'un fonds affecté à la maison d'école de 713 F, porté au budget additionnel, il était voté une

imposition extraordinaire de vingt centimes additionnels au principal des quatre contributions directes de la Commune pendant dix ans à partir de 1861 devant former une somme de 9 828 F.

Cette somme étant insuffisante, le Conseil priait M. le Préfet de bien vouloir accorder un secours et de solliciter de M. le Ministre de l'Instruction publique l'allocation de la somme nécessaire pour compléter la dépense.

Finalement la dépense s'élèvera à 16 320,16 F après réalisation d'un emprunt en 1862.

Décrivons un peu le bâtiment tel qu'il fut conçu. En bas, au centre, un large couloir desservant à droite la salle de classe, à gauche deux pièces à feu réservées à l'instituteur (cuisine et salle); de ce couloir partait un solide escalier de chêne qui permettait d'accéder au premier étage partagé entre la mairie, située au-dessus de la classe, et deux chambres réservées à l'instituteur. Cette disposition se retrouve souvent dans les anciens bâtiments mairie-école: le logement de l'instituteur n'avait point d'unité. Le maître d'école n'était point chez lui! Il est vrai que secrétaire de mairie comme il se devait, il était doublement homme public et de ce fait soumis au contrôle constant de la population et des édiles.

En 1953, cependant, la solution de bon sens l'emporte. Le Conseil municipal décide que la mairie s'installera en bas, après avis favorable de M. le Sous-Préfet. Par la suppression de la cloison entre la cuisine et la salle à manger on retrouve une vaste pièce identique en surface à l'ancienne mairie. Cette dernière est affectée à l'instituteur: le logement a enfin une unité.

Les années ont passé; le bâtiment vieillit. En 1928 la toiture change d'aspect: la tuile mécanique remplace la petite tuile d'antan si jolie pourtant. La cour de récréation s'est agrandie graduellement grâce aux efforts conjugués des maires et des secrétaires de mairie-instituteurs. Le bâtiment s'est dégagé des maisons contiguës. La trace des démolitions opérées est encore visible sur le plâtre du crépi.

On se porte bien à Follainville, ai-je dit. Dans le garage municipal la pompe communale, modèle 1859 (je parle de l'année de mise en service!) rêve à sa gloire passée. C'était, il est vrai, à l'époque où l'on fêtait joyeusement la Saint-Vincent, patron des vigneronns, où la passée d'août recevait en chaque ferme ceux qui avaient pris part à la rentrée des moissons, où

les jeunes gens dansaient sur la colline autour des feux de Saint Jean et de Saint-Pierre!

Avant de refermer l'album de nos souvenirs, je vous engage à venir trouver en notre village, non le vin frais de nos aïeux, hélas souvenir, mais le témoignage de sa vie passée: son église, son vieux clocher, son remarquable calvaire. En parcourant ses sous-bois profonds et ses collines mollement ondulées vous comprendrez alors l'attachement que tout Follainvillais a pour son village.

\*

\*\*